

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 28
 Représentés : 6

PREND ACTE

OBJET : Présentation du rapport annuel 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	Mme REIGADA
LE ROUZES	pouvoir à	Mme BEKIARI
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
M. BERTHIER	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
Mme KEFIFA	pouvoir à	M. RENAUX
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme LE FUR

Absente : Mme GOUJA Sonia.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'arrêté AR20-214 du 18 décembre 2020 relatif à la désignation des membres siégeant au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Considérant que chaque année un rapport consacré à l'accessibilité de la commune doit être rendu et transmis à M. le Préfet,

Vu le rapport annuel 2022 de la commission communale pour l'accessibilité, ci-annexé,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport annuel 2022 de la commission communale pour l'accessibilité.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Au Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine
- Au Comité départemental des retraités et des personnes âgées
- Tous les responsables de services ou des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

Le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VESTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 19 DEC. 2023
Publication/Affichage le : 20 DEC. 2023

Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

K. Fabre

Commission Communale pour l'accessibilité

RAPPORT 2022

La commission et son rôle:

Sans pouvoir décisionnaire, la commission communale pour l'accessibilité remplit un rôle d'observatoire de l'accessibilité sur le territoire fontenaisien.

A Fontenay-aux-Roses, elle est composée de onze élus, six issus du Conseil municipal, et cinq représentants d'associations.

Ses missions sont les suivantes:

- Dresser un constat relatif à l'accessibilité
- Etablir un rapport présenté en conseil municipal
- Formuler des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité

Les principales actions de 2022

Un traitement rigoureux des demandes individuelles des administrés, avec un léger effet de rattrapage observé sur ce traitement par rapport à 2021:

- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Carte d'Invalidité
- Carte de priorité
- Carte de stationnement
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Maintien de la permanence d'écoute, dans le but de faire le lien entre l'utilisateur et les différents partenaires potentiels

Les principales actions de 2022

Une poursuite des travaux d'accessibilité « technique »:

Un travail poursuivi sur les différents établissements recevant du public (ERP) que compte la commune (au nombre de 32)

- Mise en conformité de l'école maternelle des Renards
- Mise en conformité de l'école maternelle Scarron
- Etude de mise en conformité du centre de loisirs Pierre Bonnard

De nouvelles places de stationnement réservées aux personnes disposant d'une carte dédiée

Les principales actions de 2022

Des actions d'inclusion et de sensibilisation diversifiées:

« Duo Day »: intégration de personnes porteuses de handicap en date du 25 novembre 2022: 6 services concernés.

Des moyens matériels et humains supplémentaires mis en place pour faciliter l'intégration d'enfants porteurs de handicap dans les structures scolaires.

Actions de sensibilisation portées par le service jeunesse.

Perspectives à venir:

Partenariat à élaborer avec le territoire pour consolider l'accessibilité de la ligne de bus « *le Petit Fontenaisien* ».

Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE)

Réflexion autour de la labellisation « *Ville inclusive* ».

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2022

Adressé à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Conseil consultatif des personnes handicapées des Hauts-de-Seine

Comité départemental des retraités et des personnes âgées

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION DE LA VILLE	4
1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses	4
2. Quelques données chiffrées	4
II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	5
1. Rôle de la commission	5
2. Les membres de la CCA	6
1. Les Etablissements recevant du public (ERP)	7
a. Les ERP communaux	7
2. La voirie	8
3. Les lignes de bus	8
4. Les actions portées par les services de la ville accueillant du public	9
a. La Petite enfance	9
b. L'enfance	10
c. La jeunesse	11
d. La santé	12
e. Les ressources humaines	12
f. Le pôle vie locale	13
g. Le secteur handicap du CCAS	13
5. Les actions portées par les partenaires associatifs de la ville	16
a. La ludothèque « Le manège aux jouets »	16
b. L'Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	17
IV. CONCLUSION	18

INTRODUCTION

La ville s'engage à promouvoir l'accessibilité universelle telle que définie dans l'article 2 de la Convention Internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de l'ONU, promulguée le 7 mars 2007.

Le rapport annuel pour l'accessibilité est un observatoire local de la mise en accessibilité du territoire fontenaisien. Il recense l'ensemble des actions mises en œuvre par les services de la ville et ses partenaires, l'état d'accessibilité du territoire : cadre bâti (ERP communaux et privés), voirie, transport, logements, ... mais aussi les réalisations d'actions d'inclusion et de sensibilisation aux handicaps en direction du public et du personnel de la ville.

En 2022, la poursuite des efforts de la ville se maintiennent pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion de tous dans les activités et services proposés à la population, et donner corps au principe cardinal d'égalité devant le service public.

I. PRESENTATION DE LA VILLE

1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses

La commune de Fontenay-aux-Roses est située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France, au Sud-Ouest de Paris. Elle appartient à la Métropole du Grand Paris qui regroupe les Départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), ainsi que les communes des Portes de l'Essonne (91).

La Métropole du Grand-Paris se compose de 12 territoires, dont celui de Vallée Sud – Grand Paris (T2) qui regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses (siège), Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. La population totale du territoire est de 402 603 habitants¹.

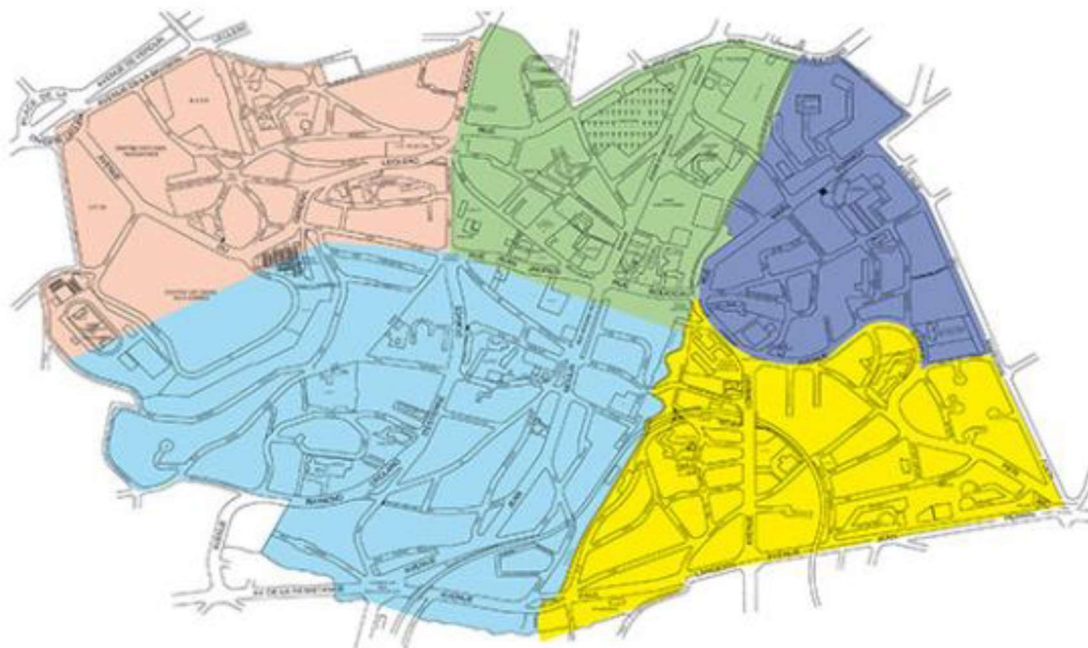
Concernant la topographie de la ville, celle-ci est relativement vallonnée avec un dénivelé moyen de 100 mètres. Le point le plus haut culmine à 160 m et se situe au Panorama, et le point le plus bas se situe à 60 mètres au niveau de l'église des Blagis. La superficie de la commune est de 251 hectares, soit 2,51 km² et la densité moyenne est de 102 habitants/ km².

2. Quelques données chiffrées

La population fontenaisienne compte 25 531 habitants². Il s'agit d'une population relativement jeune puisque 39% des Fontenaisiens ont moins de 30 ans.

La ville compte 22% de seniors parmi sa population et 51% des plus de 80 ans vivent seul à leur domicile.

La commune est découpée en cinq quartiers, différents du découpage IRIS et plus représentatifs de la population fontenaisienne :



Blagis/Gare



Pervenches/Val Content



Scarron/Sorrières



Ormeaux/Renards

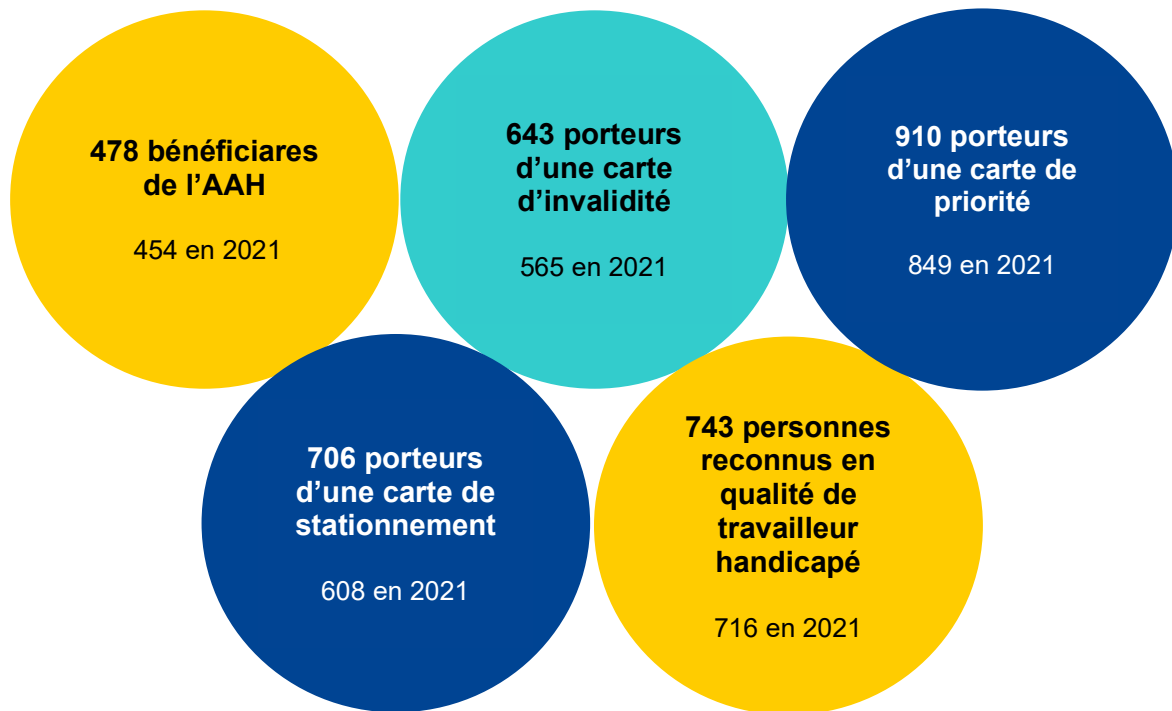


Parc/Centre-Ville

¹ INSEE 2018

² INSEE 2022

Au 31 décembre 2022, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) indique avoir attribuée au moins un droit à 5 013 Fontenaisiens (4 638 Fontenaisiens en 2021), soit une personne pouvant bénéficier de plusieurs droits.



II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

1. Rôle de la commission

L'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose la création dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission se compose de membres élus au conseil municipal et de membres associatifs nommés par le Maire, représentatifs des habitants de la ville. La commission joue un rôle consultatif sur les questions de mise en accessibilité du territoire, dont les missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (d'Ad'AP).

2. Les membres de la CCA

La commission a été renouvelée le 18 décembre 2020. Elle est présidée par délégation du Maire par Anne BULLETT, Vice-présidente du CCAS et adjointe au Maire en charge du social, et se compose des membres suivants :

Mme BULLETT

Vice-présidente du
CCAS
Adjointe au Maire en
charge du Social

M. CHAMBON

Adjoint au Maire en
charge du Personnel
communal et du Centre
Municipal de Santé

M. GARDAIX

Représentant de
l'association des
Commerçants de
Fontenay-aux-Roses

M. LAFON

Adjoint au Maire en
charge de l'Enfance, la
Jeunesse, les nouvelles
technologies,
l'Innovation et le
jumelage

M. BAUDRY

Représentant de
l'UNAPEI 92

M. BOULARD

Représentant de
l'Association des
Paralysés de France

M. LHOSTE

Conseiller municipal

M. CONSTANT

Adjoint au Maire en
charge des Travaux, des
Espaces publics et de la
Voirie

Mme MORON

Représentante de
l'association Valentin
Haüy

Mme POGGI

Conseillère municipale de
l'opposition

Mme de Vienne

Représentante de
l'association France
Alzheimer 92

III. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2022

En se basant sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et pour favoriser l'accessibilité universelle, chaque service municipal, association et institution du territoire propose des actions et se mobilise.

L'accessibilité universelle :

On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui peuvent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

1. Les Etablissements recevant du public (ERP)

Les établissements recevant du public (ERP) sont classés en 5 catégories d'accueil, définies en fonction du nombre de personnes qu'ils peuvent recevoir :

Catégorie 1 : + de 1 500 personnes

Catégorie 2 : de 701 à 1 500 personnes

Catégorie 3 : de 301 à 700 personnes

Catégorie 4 : - de 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie

Catégorie 5 : Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité.

Pour les catégories 1 à 4, l'effectif prend en compte le public et le personnel.

Pour la 5^{ème} catégorie, seul le public est pris en compte.

a. Les ERP communaux

En février 2016, la Préfecture des Hauts-de-Seine a validé l'agenda d'accessibilité programmé déposé par la ville d'une durée de 6 ans, afin de permettre la mise en conformité des 32 établissements communaux recevant du public.

En 2022, des travaux de mise en conformité de l'école maternelle Scarron ont été réalisés incluant les opérations suivantes :

- Installation d'un interphone sur le portail d'entrée à hauteur pour les personnes à mobilité réduite
- Pose d'un ascenseur dans le préau rendant le R+1 accessible
- Mise aux normes des escaliers : installation de mains courantes adaptées, installation de contrastes visuels et tactiles, mise en place de clous podotactiles et de bandes de contraste sur les marches et les nez de marches avec antidérapants
- Amélioration de l'éclairage des circulations intérieures de 100 lux minimum
- Installation d'une signalétique adaptée sur toutes les portes vitrées intérieures
- Création d'un cabinet de toilette adulte séparé, adapté et équipé pour les PMR au RdC dans le bloc sanitaire existant. Son aménagement permettra également à un élève en fauteuil roulant accompagné de circuler et de l'utiliser.

L'école maternelle des Renards a également fait l'objet de travaux de mise en conformité avec la création d'un sanitaire adapté ainsi que l'école Jean Macé avec la suppression de marche entre la cour et les salles du rez-de-chaussée.

Le centre de loisirs Pierre Bonnard ainsi que le centre culturel Jean Moulin ont fait l'objet d'une étude de mise en conformité. Les travaux commenceront en début d'année 2023 avec une livraison prévue en courant d'année.

Livré courant 2022, les vestiaires et club house du rugby, ont également été conçues de manière à faciliter l'accès du public en situation de handicap avec la mise en place :

- De cheminements PMR autour du bâtiment, d'une largeur de 1,40 m enrobé et éclairés (20 lux)
- D'un rez-de-chaussée équipé pour recevoir les personnes en situation de handicap : un bloc sanitaire et un sanitaire en direction du public en situation de handicap, ouverture des portes vers l'extérieur, seuils inférieurs à 2 cm, sols anti-dérapants et de couleurs contrastés.
- D'un accès au 1^{er} étage par un escalier central extérieur équipé de dispositifs d'éveil de vigilance par contrastes visuels sur les 1^{ères} et dernières contremarches et nez de marches antidérapants, clous podotactiles.

En 2023, la mise aux normes du centre de loisirs Pierre Bonnard et du Centre Culturel Jean Moulin est intégrée aux rénovations planifiées

2. La voirie

Depuis le 1^{er} avril 2021, les compétences de gestion et d'entretien de la voirie de la commune ont été transférées à l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, soit 143,5 kilomètre linéaire de voies transférées à VSGP en 2022.

Les obligations légales :

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les travaux réalisés sur l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique et sur les espaces publics en agglomération doivent prendre en compte la nécessité d'assurer progressivement l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, avec la plus grande autonomie possible. Tous les types de handicap sont pris en considération (physique, visuel, auditif, mental, cognitif, psychique ou polyhandicap).

Ces mesures s'appliquent à l'occasion de :

- La création d'une nouvelle voie,
- L'aménagement d'espaces publics,
- La restructuration de la voie où les travaux en changeant l'assiette,
- Les travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics.

Pour ce qui concerne l'existant, il n'existe pas d'obligation légale, ni a fortiori de calendrier de mise aux normes

En 2022, 4 nouvelles places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap ont été créées :

- Rue Blanchard,
- Rue Maurice Philippot
- Chemin Renaudin,
- Rue des Marinières

Ces deux dernières rues ont également fait l'objet d'une transformation en zone de rencontre à la suite de trottoirs ayant une largeur inférieure à 1,40 m.


Entre 2023 et 2024, 4 rues subiront des travaux de requalification, dont des travaux d'accessibilité :

- Rue Georges Bronne
- Rue la Boissière
- Rue Gambetta
- Rue de Bellevue

3. Les lignes de bus

La ville de Fontenay-aux-Roses bénéficie de 9 lignes de bus qui traversent son territoire (128, 162, 188, 194, 195, 294, 390, 395) et du petit Fontenaisien (594), service intercommunal appartenant à VSGP.

Pour être considéré comme accessible aux Usagers en Fauteuil Roulant (UFR), le taux d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire doit être supérieur ou égal à 80%. Les RATP circulant sur la commune sont accessibles excepté le petit Fontenaisien avec un taux de 46%

LIGNES	Taux d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire	Point d'arrêt et travaux restant à réaliser
128 Porte d'Orléans ↔ Robinson RER	85 %	100% des arrêts accessibles 8 points d'arrêt restants
394 Issy Val de Seine RER ↔ Bourg-la-Reine RER	85 %	17 points d'arrêt restants sur 21 accessibles Arrêt « stade du Panorama » et Léon Blum en direction de Issy-Val de Seine
162 Meudon Val Fleury RER ↔ Villejuif Louis Aragon	84 %	100% des arrêts accessibles 1 point d'arrêt restant
294 Igny RER ↔ Châtillon- Montrouge Métro	83 %	9 points d'arrêt restants sur 10 accessibles Arrêt « Carrefours des Mouilleboeufs » en direction de « Chatillon-Montrouge » non mis aux normes ou non conforme
188 Bagneux Rosenberg ↔ Porte d'Orléans	81 %	100% des arrêts accessibles 2 points d'arrêt restants
195 Robinson RER ↔ Châtillon Montrouge Métro	81 %	2 points d'arrêt restants sur 3 accessibles Arrêt « Centre Bus » en direction de Chatillon Montrouge non mis aux normes UFR
390 Vélizy Europe Sud ↔ Bourg-la-Reine RER	77 %	6 points d'arrêt restants sur 7 accessibles Arrêt « Auguste Claude » en direction de Bourg-la-Reine, réalisés par le CD92 (Requalification de la RD74)
395 Le Plessis Robinson-Pavé Blanc ↔ Antony RER	77 %	22 points d'arrêt restants sur 28 accessible Arrêt « Carrefours des Mouilleboeufs » en direction de Chatillon-Montrouge non mis aux normes ou non conforme (test UFR à refaire)
194 Châtenay Malabry Lycée Polyvalent ↔ Porte d'Orléans	70 %	Arrêt « André Salel » et « Carnot Jean » largeur des trottoirs insuffisantes
 Division Leclerc (circulaire)	46 %	13 points d'arrêt restants sur 28 accessibles VSGP a été sollicité pour effectuer un test UFR et engagement des travaux sans réponse à ce jour

4. Les actions portées par les services de la ville accueillant du public

a. La Petite enfance

En septembre 2022, un enfant suivi depuis 3 ans à la crèche des Pervenches a intégré l'école maternelle des Renards. Un travail en amont entre les professionnels de la crèche et l'école

maternelle a permis de réaliser un accompagnement de la famille afin de l'intégrer dans de bonnes conditions.

Dès la connaissance d'un enfant en situation de handicap par les équipes de la petite enfance, les familles sont reçues par le responsable de la structure afin de faciliter l'adaptation de l'enfant au sein de la crèche. Les équipes sont également formées à la langue des signes.

En décembre 2021, grâce au partenariat mis en place avec l'Institut des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine, un enfant en situation de handicap auditif a également été accueilli à la crèche des Paradis. Tout au long de l'année, la famille et le personnel de la petite enfance ont régulièrement fait un point sur l'adaptation et l'évolution de l'enfant. Ce dernier a pu faire son entrée dans l'école des jeunes sourds en septembre 2022.

En septembre 2022, la ville de Fontenay-aux-Roses a nommé 2 pédiatres RSAI³ pour répondre aux exigences du décret du 30 août 2021 concernant le personnel des crèches. Le rôle du RSAI est d'accompagner l'équipe de l'établissement, de l'informer, de le conseiller dans le domaine de la santé du jeune enfant, d'apporter son concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants ou encore de veiller à la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap. Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, le RSAI doit aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

En 2023, des sessions de formation et d'informations sur les handicaps invisibles comme l'autisme sont à l'étude afin d'apporter aux équipes et aux familles des outils pour accueillir les enfants en situation de handicap dans de bonnes conditions.

b. L'enfance

La ville poursuit son action pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs. Elle compte deux classes élémentaires ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), l'une à l'école élémentaire des Pervenches et l'autre à l'école élémentaire du Parc.

Afin de favoriser l'accueil des enfants aux besoins spécifiques, un projet d'accueil a été établi pour accueillir les enfants et leur famille dans des conditions optimales. Pour l'année scolaire 2021/2022, 4 familles ont bénéficié d'un projet personnalisé et 12 enfants reconnus MDPH ont pu être accueillis sur les temps périscolaires.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 30 enfants dont 20 issus des classes ULIS ont été accueillis dans les centres de loisirs de la ville (mercredi et vacances inclus).

En 2022, des moyens matériels et humains supplémentaires ont été mis en place pour faciliter l'inclusion des enfants. 10 AESH⁴ ont été employés par la ville durant le temps de la pause méridienne. Tous les mardis durant la pause méridienne, un atelier jeu est proposé par la ludothèque « le manège aux jouets » aux enfants de la classe « ULIS » des Pervenches au bénéfice de 8 enfants.

Le taux d'encadrement est renforcé : en maternelle le taux d'encadrement a été de 1 animateur pour 5 enfants au lieu de 1 pour 8, en élémentaire le taux d'encadrement a été de 1 animateur pour 5 au lieu de 1 pour 12 (selon les taux fixés par le SDJES⁵).

Le référent de loisirs handicap accompagne les équipes d'animation dans la prise en charge des enfants.

³ Référents Santé & Accueil Inclusif

⁴ Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap

⁵ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Les séjours d'été ont permis d'accueillir 2 enfants porteurs de handicap grâce à la présence de 2 animateurs supplémentaires. Ces enfants ont pu participer aux activités au même titre que les autres enfants du groupe, que ce soit en maternelle ou en élémentaire :

- En maternelle : visite de la ferme pédagogique, poney, jeux gonflables, piscine, boom, veillées.
- En élémentaire : accrobranche, course d'orientation, rallye photo, golf, poney, aquagloss, visite d'une ferme pédagogique.

En novembre 2022, les équipes d'animation ont bénéficié d'un plan de formation dispensé par l'association du SAIS92⁶ sur les thématiques suivantes : l'accueil adapté et inclusif du public en situation de handicap, les TDAH⁷ et sur le trouble du spectre de l'autisme. 13 agents ont pu bénéficier de ce temps de formation qui se déroule sur une session de 4 jours par an.

En 2022, l'école maternelle de la Roue et des Pervenches ont accueilli deux stagiaires AEPE⁸ en situation de handicap en partenariat avec l'Institut de jeunes sourds de Bourg-la-Reine, pour une durée de 4 semaines chacune.

En 2023, la ville souhaite renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les accueils collectifs et poursuivre ses actions de formations et de sensibilisations aux handicaps auprès des équipes du service enfance.

c. La jeunesse

Actions de sensibilisation

Depuis plusieurs années, le service jeunesse propose des actions issues du projet « Tékitoi » qui donne la possibilité de découvrir, connaître et comprendre l'autre avec ses différences. Il vise à apprendre le respect de la différence, notamment dans le domaine du handicap.

Dans le cadre du projet « Débattons tous ensemble », le service jeunesse a également proposé des actions de sensibilisation aux handicaps. En 2022, le témoignage d'un jeune, handicapé suite à un accident de la route, a permis de sensibiliser 20 jeunes âgés de 11 à 17 ans au sein de l'espace jeunesse Joséphine Baker.

Comme chaque année, le service jeunesse propose des temps de partages entre les jeunes de la classe ULIS du collège et les jeunes fréquentant le Club préados autour d'activités communes : jardinage, pâtisserie, La ludothèque *le Manège aux jouets* anime également des temps autour des jeux de société.

Le CCAS, en partenariat avec le service jeunesse de la ville, a proposé des actions de sensibilisation autour du handicap visuel. Une danseuse malvoyante a animé des ateliers de danse les yeux fermés lieu durant les vacances scolaires de la Toussaint. Cette action a regroupé une vingtaine de jeunes et quatre encadrants. Le samedi 3 décembre dans le cadre du téléthon, une chorégraphie a été présentée sur le parvis de la Mairie par une partie des jeunes sensibilisés.

Afin de proposer de nouvelles activités, l'équipe a pris contact avec l'IME de Châtillon et de Chatenay-Malabry. Ce partenariat va permettre au service jeunesse de favoriser de nouvelles rencontres entre jeunes autour de l'échange et du partage.

Accueillir un jeune en situation de handicap

A la rentrée scolaire 2022/2023, un jeune ayant fréquenté les accueils de loisirs de la ville est en âge de fréquenter les structures jeunesse. En vue de cette possibilité, une rencontre a été organisée

⁶ Service d'Accompagnement à l'Inclusion Sociale

⁷ Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

⁸ Accompagnement Educatif Petite Enfance

durant le 1er semestre 2022 par le service périscolaire. Le service jeunesse, le CCAS et l'IME de Chatenay-Malabry ont été sollicités pour déterminer les différentes possibilités de la commune d'accueillir ce jeune. A ce jour, la famille n'a pas repris contact avec le service jeunesse.

Actuellement, le service jeunesse est dans l'incapacité d'accueillir un public en situation de handicap avec des besoins importants ou dont l'autonomie est faible, faute de formation suffisante des agents.

En 2023, le service jeunesse souhaite renouer ses liens avec les services de la ville et développer son partenariat avec les associations et structures hors commune afin d'élargir ses actions aux jeunes en situation de handicap.

d. La santé

Le Centre Municipal de Santé Simone Veil bénéficie d'un personnel dédié à une permanence d'accès aux soins pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

En 2022, le CMS en partenariat avec le centre d'accueil de jour de l'UNAPEI92⁹ a proposé 4 actions de sensibilisation et d'informations de santé à destination des personnes en situation de handicap autour des thématiques de la vie relationnelle, de la vaccination ainsi que de la santé et des blessures au quotidien.

Par ailleurs, 7 séances de prévention à l'attention de tous publics, ont été organisées sur le thème des différentes spécialités médicales, le corps et ses médecins avec une dizaine de participants pour chaque séance.

En 2023, le CMS souhaite poursuivre ses échanges avec le centre d'accueil de jour de l'UNAPEI92.

e. Les ressources humaines

Accompagner les agents en reclassement en lien avec le fonds pour l'insertion

A travers ses missions, le service ressources humaines accompagne les agents en reclassement. Le reclassement des agents de la fonction publique intervient lorsqu'un agent devenu inapte physiquement (de façon temporaire ou définitive) à la suite d'un accident ou d'une maladie, ne peut plus exercer ses fonctions et dont le poste de travail doit être adapté.

En effet, lors de sa visite médicale avec le médecin du travail, l'agent peut se voir prescrire un aménagement de poste pour raison de santé. Cette information est transmise au service prévention, qui en informe le chef de service. Si le poste de travail de l'agent n'est plus adapté à sa pathologie, un changement d'affectation est envisagé.

Dans ce cas, un entretien avec l'agent permet d'apprécier ses aptitudes et sa motivation afin de l'accompagner vers un éventuel changement de poste. Une réunion avec le chef de pôle, le DGA de secteur, le chef de service, la responsable du secteur prévention et la directrice des ressources humaines est organisée afin d'envisager une nouvelle affectation. Si un poste est identifié en interne, une réunion sera tenue avec le chef de service du poste en question et l'agent sera consulté avec cette proposition. Une réunion finale est organisée avec l'agent et son futur chef de service afin de décrire sa fiche de poste et de définir les modalités de son accueil dans ce nouveau service.

En 2022, le fonds pour l'insertion a été sollicité pour un agent de la petite enfance. Cet agent était reconnu travailleur handicapé par la MDPH et a pu bénéficier du dispositif « Access 5 » durant 6 mois. Ce dispositif a pour objectif de redéfinir le projet professionnel de l'agent ainsi qu'une formation de remise à niveau pour l'utilisation des outils bureautiques. Au cours du dispositif, des stages d'immersion dans différents services de la ville ou à l'extérieur, ont permis de valider ou d'affiner le projet professionnel de l'agent.

⁹ Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

Formation interne des agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap

Les collectivités territoriales doivent respecter plusieurs obligations en matière d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'établissements recevant du public (ERP), elles doivent mettre à disposition un registre public d'accessibilité et former leurs agents d'accueil sur les spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à cette obligation, le service des ressources humaines et le CCAS ont proposé une formation interne afin de répondre à ce besoin par l'intermédiaire du CNFPT. Les objectifs de cette formation sont de connaître et comprendre la complexité des situations de handicap, et de savoir développer un accueil et un comportement ajustés aux personnes en situation de handicap. En septembre 2022, 8 agents municipaux ont pu bénéficier de cette formation (accueil administratif, CCAS, CMS, France Services, le club pré-ados, les Espaces vert la vie associative).

En 2023, le CCAS souhaite étendre cette formation dans les différents services de la ville accueillant du public et développer les actions de sensibilisation auprès des agents en impliquant l'ensemble des services confrontés aux problématiques d'accueil de personnes en situation de handicap.

Recruter des personnes en situation de handicap en poste sur la ville

Au 31 décembre 2022, la ville comptait 9.66% de son personnel communal en situation de handicap (9,34 % en 2021).

Les BOE, Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi étaient au nombre de 46, dont 26 personnes Reconnues en Qualité de Travailleurs Handicapés.

En 2023, les ressources humaines souhaitent développer la formation des agents d'accueil des ERP de catégorie 1 à 4 sur l'accueil du public en situation de handicap.

Par ailleurs, les nouveaux objectifs pour l'année à venir seront redéfinis avec l'arrivée d'une directrice des Ressources Humaines.

f. Le pôle vie locale

Le pôle vie locale composé du service commerce, du service des sports, du service de la vie associative, du service évènementiel et du service culturel a coordonné l'action du Téléthon sur la ville de Fontenay-aux-Roses du vendredi 2 au samedi 3 décembre 2022. Plusieurs services de la ville (service jeunesse, CCAS, CCJL), associations (ludothèque, ASF, Eien Vreizh), ainsi que les équipements culturels et sportifs ont été mobilisés afin de proposer une palette d'activités dans le gymnase du Parc, le marché de la ville et son parvis et la piscine intercommunale.

Plusieurs actions ont été proposées pour une participation financière d'un montant de 4 € : loto, soirée casino, vente de viennoiseries et de goodies, gala de danse, animation de sensibilisation autour des jeux vidéo adaptés aux personnes malvoyantes, parcours de motricité, réveil musical devant la Mairie, concert de tous les talents...

Ces différents évènements, portés par la ville et ses partenaires ont permis de recueillir un montant de 2 430,60 € reversé à l'AFM-Téléthon.

L'événement a réuni 368 personnes (284 adultes et 84 enfants) toutes activités confondues et 300 personnes ont pu participer à la tombola.

En 2023, le pôle vie locale souhaite reconduire la coordination et l'organisation du Téléthon et mettre en place des actions de sensibilisation autour du sport adapté.

g. Le secteur handicap du CCAS

Le CCAS est un lieu ressource d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

La référente handicap répond, en lien avec les partenaires et services de la ville, à toutes les

questions de la vie quotidienne, et apporte des propositions et solutions aux usagers. Elle est un interlocuteur dédié à toutes les questions liées au handicap, pe multifactorielle des situations et des réponses plus adaptées et individualisées.

Ses principales missions sont :

- L'accueil du public et l'accompagnement pour l'instruction des dossiers d'aides légales (ASH, MDPH, ...)
- La permanence d'écoute, afin de rencontrer les usagers et faire le lien avec les différents services de la ville et partenaires locaux selon le besoin exprimé (SST, Café des Aidants, France Services, associations...)
- Les actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public
- L'accompagnement des projets d'accessibilité avec les services de la ville :
 - La Direction des Services Techniques Municipaux, à travers l'organisation de temps de travail sur les questions de voirie et d'accessibilité des ERP de la ville
 - Le service des commerces et le service de l'urbanisme, pour engager la réflexion sur la mise en accessibilité des commerces de la ville et démarrer l'audit des commerces accessibles de la ville
 - La Direction du Service Informatique afin de travailler sur le projet de mise en conformité de la téléphonie pour les personnes sourdes, malentendantes, sourds aveugles et aphasiques

132 personnes ont ainsi pu être orientées par la référente handicap par téléphone ou en présentiel. Le secteur handicap est un lieu d'écoute, de parole et de soutien.

Audit de l'espace public et des places de stationnements

La ville souhaite mettre en place un dispositif *Picto Access* et alimenter la plateforme du gouvernement *Accès libre* afin de rendre visible l'accessibilité de la ville en matière de places de stationnement réservées, des bâtiments accessibles... à l'ensemble des publics. A cette fin, la référente handicap du CCAS a engagé en 2022 un audit de l'espace publics et des places de stationnements.

Afin de réaliser cet audit, la référente handicap du CCAS a recensé et réalisé un premier état des lieux des dispositifs existants sur la ville (places de stationnement réservés, ERP communaux et privés, feux sonores, arrêts de bus...) de façon à les reporter et mettre à jour l'application afin de les rendre visible au public. Les fontenaisiens peuvent également contribuer à cette plateforme en y ajoutant leurs remarques et avis directement sur le site.

Durant l'été 2022, un audit sur les places de stationnement a été réalisé par la référente handicap du CCAS. La ville compte actuellement environ 4000 places toutes zones confondues : bleu, verte et blanc. Pour être conforme à la loi, il est conseillé à la ville de disposer de 80 places PMR réparties sur les différents quartiers.

L'arrêté du 16 février 2022 rapporte à 54 emplacements PMR sur la ville, réparties de la façon suivante :

- 27 places dans les parkings privé et public
- 24 places sur la voie publique

Soit 3 places sont absentes et 29 places PMR sont estimées conformes à la réglementation.

Réflexion autour des labels « ville inclusive » et « ville amie des aînés »

Afin de valoriser les actions mises en œuvre par la ville en termes d'accessibilité, d'inclusion, de lutte contre l'isolement, de lien, une réflexion est menée en vue d'une labellisation à moyen terme. Durant le 1^{er} trimestre 2022, une réunion s'est déroulée dans la ville de Sceaux (ville amie des aînés) afin d'obtenir un premier niveau d'information sur la mise en place du label.

En 2023, la ville de Fontenay-aux-Roses souhaite collaborer avec un bureau d'étude afin de mettre en place ces labels.

Les actions de sensibilisation

Service enfance

En 2022, le CCAS et le service périscolaire poursuivent leurs efforts de sensibilisation auprès des agents de la ville et des familles fontenaisiennes pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Afin de sensibiliser les agents des accueils de loisirs à l'accueil et à l'encadrement de ces enfants, plusieurs interventions par groupe ont été réalisées auprès des animateurs de la ville (22 participants).

Suite à cette formation, l'accueil de loisirs Pierre Bonnard a proposé différentes activités de mise en situation en direction des enfants et souhaitent continuer leurs efforts à travers des études de cas en lien avec la réalité du terrain.

Une évaluation de l'action a été réalisée au terme de cette sensibilisation. Le retour est positif. En 2023, les équipes souhaitent pouvoir aborder les questions du handicap en confrontant leur formation avec les situations rencontrées sur le terrain.

Le Duo Day

Le 17 novembre, le CCAS a coordonné la journée du DuoDay en partenariat avec l'ESAT Les Robinsons et l'UNAPEI92. Ce rendez-vous national annuel a permis d'accueillir six personnes en situation de handicap par leur binôme, agent de la ville dans les différents services de la ville : le CMS, le CCAS, le CCJL et la cuisine centrale.

L'enjeu de cette journée de sensibilisation est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers la découverte de la collectivité, de ses métiers et de ses missions. Cette action permet également aux personnels de la ville et aux publics d'être sensibilisés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le retour de cette action a été très positif, les participants souhaitent réitérer cette opération sur du plus long terme.

Ensemble par-delà nos différences

Pour la sixième année consécutive, dans le cadre de ses missions de sensibilisation auprès du grand public, le CCAS a participé à l'événement « Ensemble par-delà nos différences » du 18 novembre au 3 décembre 2022. Afin de lutter contre les discriminations liées au handicap, le CCAS a proposé 4 actions de sensibilisation :

- Un atelier d'initiation au braille afin de découvrir et apprendre le braille à travers des jeux ludiques – en partenariat avec la Médiathèque et l'association *Percevoir*
- Une animation les yeux bandés avec l'association les Souffleurs de sens : un souffleur bénévole a décrit à l'oreille du spectateur aveugle ou malvoyant, les éléments qui lui sont invisibles lors de l'exposition virtuelle de la micro-folie

- Une randonnée inclusive en partenariat avec le service des sports

Pour le GEM

Les participants ont beaucoup apprécié la marche nordique même si ce n'est pas dans leur habitude, le service a fourni l'équipement nécessaire. Ils sont satisfaits de l'accueil, ont trouvé la marche un peu rapide bien que les randonneurs de ce jour se soient adaptés. Ils ont aussi apprécié le moment de convivialité à l'issue de la randonnée.

Ils sont prêts à renouveler l'expérience. Il est à envisager de proposer une randonnée le samedi matin organisé par le GEM pour les habitants de Fontenay-aux-Roses.

Pour le service des sports

L'expérience fut riche et souhaite renouveler ponctuellement l'expérience. Permettre d'ouvrir les activités de randonnée à tous et à rejoindre le groupe du mercredi après-midi. Il est à envisager d'améliorer le contenu de la communication de cette action pour permettre à plusieurs personnes de bénéficier de cette activité. Il s'agira tout au long de l'année de tisser des liens avec le GEM au-delà de cette action. Le rythme de la marche est un point important à prendre en compte lors d'une nouvelle action.

Le CCAS a diversifié ces actions de sensibilisation et collaborer avec de nouveaux partenaires ceci est à poursuivre pour l'année 2023. Une demande d'implication des partenaires au niveau de la communication des actions auprès de leurs publics sera à étudier même attente dans le choix des actions.

- Une présentation et dédicace d'un livre de l'auteur Minh Tran Huy - « *Enfant sans histoire* », qui témoigne de son parcours avec son jeune garçon autiste, en partenariat avec la Librairie Pêcheurs d'Etoiles.

89 personnes ont participé aux actions du CCAS dans le cadre de l'évènement afin d'échanger sur les problématiques du handicap.

En 2023, le CCAS poursuivra ses missions d'accompagnement et d'information afin de développer la politique d'inclusion et d'accessibilité de la ville à destination des publics en situation de handicap.

L'audit des espaces accessibles se poursuivra afin de rendre ces espaces plus visibles auprès des Fontenaisiens. En lien avec ce projet, le CCAS souhaite mettre en place une balise sonore pour informer les publics mal-voyants. Le CCAS va également continuer sa réflexion autour des labels ville inclusive et ville amie des aînés.

La CCAS désire poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public, et proposer des projets visant à favoriser le changement de regard porté sur les personnes handicapées.

5. Les actions portées par les partenaires associatifs de la ville

a. La ludothèque « Le manège aux jouets »

La ludothèque est un lieu de rencontres, de découvertes autour du jeu et du jouet. Elle favorise le lien social entre tous les publics qui s'y retrouvent dans une ambiance conviviale, et est considérée par les familles et les professionnels (service de la ville, associations) comme un lieu d'échanges privilégié. Ces temps d'accueil répondent à une demande des familles qui souhaitent participer à des activités en milieu ordinaire.

Les jeux y sont choisis par les animateurs de manière adaptée en fonction du projet, des appartenances et des besoins des publics concernés en veillant à ne pas les mettre en situation d'échec. Ils sont des outils de médiation et de socialisation, permettant de développer le lien social.

A ce titre, la ludothèque met en place différentes actions en direction du public en situation de handicap et leurs familles garantissant l'accessibilité Universelle.

¹⁰ Groupe d'Entraide Mutuelle

Plusieurs actions ont été mises en place en 2022 :

- Accueil de groupe d'une structure dédiée au handicap et à l'exclusion : tous les 15 jours, la ludothèque se rend au Centre d'Accueil de Jour (CAJ) de Fontenay-aux-Roses pour un atelier ludique avec en moyenne 6 adultes présents aux séances
- Co-animation avec les équipes du service jeunesse d'ateliers jeux de société en direction des collégiens de la classe ULIS des Ormeaux et des jeunes du club-préados avec la participation de 8 jeunes, pour 9 séances d'une heure trente, une fois par mois
- Orientation de 2 familles vers la référente handicap du CCA et accueil de 9 familles dont un membre est porteur de handicap (conseil en choix de jeux adaptés pour les familles et les professionnels, temps de jeux dans un cadre ordinaire.)

En 2023, la ludothèque va poursuivre ses actions afin de pérenniser, consolider, et développer les projets inclusifs en partenariat avec les acteurs du champ du handicap et les services de la ville. Son local sera également aménagé (sanitaire, espace nécessaire pour le passage d'un fauteuil roulant) pour faciliter les déplacements.

b. L'Association Sportive Fontenaisienne (ASF)

Depuis septembre 2022, l'ASF a ouvert une nouvelle section de rugby adapté.

La section comporte 15 enfants 11 garçons et 4 filles âgés entre 10 et 14 ans portant un handicap mental. Les enfants sont accueillis le mercredi matin de 9h30 à 10h30. Les séances se composent de ¾ heure d'atelier et d'échauffement et d'un quart d'heure de match.

Ces enfants sont notamment accompagnés par le SESSAD¹¹, un service d'accompagnement des enfants en situation de handicap de l'Institut médico éducatif (IME) de Montrouge.

L'activité est encadrée par un professionnel diplômé APA¹² (Activité Physique Adapté) qui assure les entraînements et d'une bénévole de la section rugby, à l'origine du projet, présente aux entraînements et en charge de la coordination. Des éducateurs spécialisés et une psychomotricienne sont également présents, pour les enfants qui ont besoin d'un accompagnement sur le terrain.

En juin 2023, l'ASF organisera une journée de rugby adapté avec le partenariat de la LIFR. Cette journée aura pour objectif de faire rencontrer les différentes sections et clubs de rugby adapté à travers des ateliers ludiques et un tournoi de rugby à 5.

¹¹ Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

¹² Activité Physique Adapté

Zoom sur la Commission du 23 octobre 2023, tenue en visioco

Présentation du projet du rapport de la CCA 2022

Présents : Mme BULLETT (Maire-adjointe en charge du social), M. LAFON (Maire-adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse, des nouvelles technologies, de l'innovation et du jumelage), M. CONSTANT (Maire-adjoint en charge des travaux, de l'espace public et de la voirie), M. BOULARD (Association des Paralysés de France - France Handicap), M. BAUDRY (Association UNAPEI 92), M. MALEYSSON (Directeur du CCAS), Mme TORREGROSSA (Référente Handicap Ville - CCAS).

Excusés : Mme de VIENNE (Association France Alzheimer 92), Mme MORON (Association Valentin Haüy – antenne de Fontenay-aux-Roses), M. CHAMBON (Maire-adjoint en charge du personnel et du CMS), M. LHOSTE (Conseiller municipal), Mme POGGI (Conseillère municipale), M. GARDAIX (Association des commerçants de Fontenay-aux-Roses), Mme BANYULS (Responsable du Pôle Cadre de vie – Direction des Services Techniques), Mme CHARITAT (Directrice des Services Techniques).

Sont passés en revue les principaux points du rapport communal d'accessibilité 2022, envoyé au préalable aux commissaires. Les questions, remarques, demandes sont ensuite entendues :

M BAUDRY souligne l'intérêt du duo-Day pour permettre une sortie dans la cité des personnes du Centre d'accueil de Jour. D'ailleurs, il ajoute l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil de jour près du Foyer d'accueil de jour à la rue d'Estienne d'Orves. Et ce projet pourra être présenté avec la directrice au CCAS.

Il est demandé d'apporter des précisions sur le projet « *Picto Access* » et « *Accès Libre* ».

Pour le premier, il s'agit de rendre visible par des pictogrammes l'accessibilité de la ville et pour le second de signaler sur la plateforme gouvernementale : les ERP, les places de stationnement, les commerces accessibles d'où le travail en amont sur l'état des lieux des places de stationnement réservées. Chaque citoyen peut apporter son témoignage sur l'accessibilité de la ville, en se connectant à cette plateforme. La difficulté est d'être au courant des ajouts d'information de tout un chacun.

M BOULARD souhaite savoir si la ville a déjà organisé des déambulations sur le principe du handicap. Mme TORREGROSSA indique qu'il y a des diagnostics en marchant, auxquelles elle participe et c'est l'occasion d'indiquer sur le parcours les difficultés pour les personnes en situation de handicap au service technique.

Il est proposé de prendre contact avec l'antenne locale du Lions Club, pour reprise de la campagne d'affichage « *Si tu prends ma place, prends mon handicap.* »

D.LAFON annonce qu'un nouveau projet sera mis en place en septembre 2023 à l'école de la Roue et s'intitule « le dispositif d'auto-régulation » présentant des troubles du spectre de l'autisme.

A.BULLETT souhaite également évoquer le mail adressé à l'ensemble des commissaires par Mme POGGI, relatifs à la mise en place d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE) : elle partage sa préoccupation de continuer d'œuvrer pour renforcer cette accessibilité, indépendamment des contraintes « naturelles » de Fontenay-aux-Roses. Sur le sujet des obstrueteurs ponctuels présents sur la voie publique, elle la rejoint aussi et fait confiance à la réactivité à la fois des services de voirie et de Monsieur CONSTANT pour solutionner les problèmes le plus en amont possible.

IV. CONCLUSION

L'année 2022 a été marquée par plusieurs temps forts, parmi ceux-ci le démarrage de l'état des lieux des places de stationnement réservées sur la ville, ceci a permis de mettre à jour l'arrêté du 16 février 2022 et d'avoir une vision fine de la réalité de terrain.

Citons également la participation de la ville à une action nationale : « le duo-Day », depuis son lancement. Un événement riche d'enseignements pour chacun (public, agent, la personne en situation de handicap)

Tous ceci favorise les différents projets pour les années à venir à savoir la mise en place d'un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics), la réalisation du registre publics d'accessibilité et implication de la ville à des actions d'inclusion.